L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 4 DECEMBRE 1885. 59me Année

Dufour, Denest & Cie.,
Propriétaires-Editeurs.

Entered at the Post Office at New Orleans, La., as Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLEANS.
VENDREDI, 4 DECEMBRE 1885.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

On s'abonne aussi, à la semaine, avec les porteurs.

ÉDITION DU DIMANCHE.

Un an	$2 00

Renferme deux feuilletons.

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

Renferme deux feuilletons.

☞ Pour les petites annonces de Demandes, Ventes et Locations, etc., qui se soldent au prix réduit de 10 cts la ligne, voir la 2e page.

VENTES DE CE JOUR.

Par My Stern & Co., à leur salle d'enchères bottes, souliers et brodequins.

Le Congrès forestier du Sud, en Floride.

Nous nous sommes toujours demandé pourquoi les Etats-Unis n'ont pas une administration forestière. C'est une institution qui existe dans tous les Etats civilisés et elle y rend autant de services que le ministère ou le département de l'Agriculture. A la rigueur, elle devrait être considérée comme plus indispensable, attendu que le déboisement exerce une influence météréologique extrêmement grave dans un pays et y occasionne, parfois, de véritables cataclysmes. A quoi bon perfectionner les cultures, si les plaines, les vallées les plus fertiles, sont, par l'absence de forêts, dans des conditions telles, que les récoltes peuvent être, à tout moment, ravagées par des ouragans ou des inondations ? Cette lacune étrange dans le gouvernement de l'Union ne s'explique que de la façon suivante :

Il y avait, sur l'immense étendue du territoire, tant et tant de terrains boisés qu'il semblait permis de se livrer impunément, de tous les côtés, à des ravages désordonnés. On était arrivé à croire que les richesses étaient inépuisables et que les destructions ne deviendraient jamais un danger.

Il faut ajouter que les immigrants s'établissaient sur des terres vierges, presque toutes extraordinairement fertiles, et qu'à défaut de l'homme, la nature avait produit, à sa façon, et conservé pendant le sol de forêts. Pour se construire des maisons, pour se procurer les grains dont ils devaient se nourrir, eux et leurs bestiaux, pour se tracer des voies de communications avec les établissements voisins, les colons étaient obligés de déblayer le terrain autour d'eux. Quand la cognée n'allait pas assez vite, ils se servaient de la torche. Le gouvernement ne commettait pas la maladresse de les en empêcher, car en agissant ainsi, ils enrichissaient le pays. Il n'avait garde de réglementer les actes du nouveau arrivant; il n'ignorait pas que le meilleur moyen d'attirer les immigrants, c'était de leur accorder la liberté la plus complète, la plus illimitée. C'est, en effet, à cette politique que les Etats-Unis doivent leur prodigieuse transformation. Quand on se rappelle qu'il n'y a pas longtemps que le fait s'est passé, c'est le résultat du tirage de mercredi dernier, 2 décembre, et le billet avait été acheté au bureau de M. F. Chalard, coin Donane et Passage de la Bourse. Comme toujours l'heureux propriétaire du billet porteur des trois numéros ci-dessus, n'a eu qu'à se présenter au siège de la Loterie pour toucher ses $8840. Ce n'est pas la première fois que nous avons à citer des faits de ce genre : ils montrent avec quelle fidélité cette institution remplit ses engagements, quelles que soient l'origine et la nationalité de l'heureux gagnant.

Aux portes de la ville.—L'attention des laitiers, jardiniers et éleveurs de bestiaux est appelée sur la vente qui doit avoir lieu samedi, 5 décembre 1885, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, par le ministère de J. V. Gourdain, encanteur, pour compte de la succession de feu John Dimiles.

La vente comprend un terrain de valeur situé sur le versant de la Métairie et faisant face au Chemin de la Métairie, à environ un ilet du Bayou St-Jean. C'est le terrain situé le plus près du centre de la ville, les produits qui en seront recueillis pouvant être transportés en moins d'une demi-heure dans un marché quelconque des différents districts de la Nouvelle-Orléans. On arrive aux marchés du 2e ou 3e district par le chemin de fer Esplanade et Bayou, et aux marchés du haut de la ville par le Chemin de la Métairie, rues Canal et Commune, lesquelles sont pavées et toujours en bon état.

La terre dont il s'agit, est parmi les plus élevées et les plus fertiles du voisinage de la ville ; on n'a pas besoin d'y creuser des fossés, l'écoulement des eaux ayant lieu naturellement et chaque pouce de terrain pouvant être cultivé.

Le *Journal du Havre* du 17 novembre :

Le *Journal officiel* d'hier contient deux très intéressants rapports adressés : le premier, au Président de la République, par le ministre de l'intérieur et suivi d'un décret portant règlement du service et du régime des prisons de courtes peines affectés à l'emprisonnement en commun ; le second, au ministre des travaux publics par le directeur général des Ponts et Chaussées, des mines et des chemins de fer, suivi d'un arrêté portant institution d'un Code uniforme des signaux échangés entre les agents des trains et les agents de la voie ou des gares.

La première question a été étudiée pendant trois ans. Les prisons de courtes peines, où les détenus vivent en commun, sont désignées souvent sous le nom de prisons départementales, parce que les immeubles y affectés constituent, depuis 1811, la propriété des départements où ils sont situés, servent à usage de maisons d'arrêt, de justice et de correction, et sont, pour toute la France, au nombre de 382. Le chiffre moyen des entrées dans ces prisons dépasse 250,000 par an. Il existe 15 prisons à peine où a pu être mise en pratique, conformément au vœu de la loi du 5 juin 1875, le régime proprement dit d'emprisonnement individuel. L'emprisonnement en commun reste donc encore, en fait, le régime normal des détenus condamnés à subir même la plus courte peine.

C'est pour atténuer les inconvénients de ce régime des prisons en commun, par la réglementation et les progrès que font l'ancienne Chambre avait été saisie par l'initiative parlementaire, et tendant à autoriser l'importation en France, sous réserve d'un examen, des viandes salées d'Amérique.

Ils ont fait valoir que l'importation constitue une branche importante du commerce français et qu'en outre il n'est pas sans intérêt d'obtenir des Etats-Unis que cette nation renonce à relever les droit sur les soieries et la ganterie, comme elle en a l'intention.

MM. de Freycinet et Dautresme ont promis d'étudier la question.

Une délégation de l'Union nationale des chambres syndicales de France, conduite par M. Muzet, président du syndicat général, a été reçue, le 20 novembre, par M. le ministre du commerce.

M. Dautresme a fait le meilleur accueil aux délégués, qui venaient lui exprimer le vœu de voir le gouvernement s'intéresser à une œuvre patriotique pour laquelle les chambres syndicales offrent leur concours ; il s'agit de la création à Paris d'un musée industriel destiné à tenir les fabricants parisien au courant de la fabrication étrangère et leur permettre ainsi de lutter avec avantage contre elle.

Les délégués ont également rappelé un vœu, déjà exprimé, de voir prendre une prompte décision relativement à l'Exposition de 1889.

Ils ont insisté pour que l'Exposition soit universelle et internationale, assurée que toutes les nations attendent le moment d'une convocation pour prendre part à cette manifestation du travail qui doit amener à Paris un nombreux concours d'étrangers.

Le ministre a pris le plus vif intérêt aux questions qui lui étaient soumises et a promis de s'en occuper avec toute l'attention qu'elles méritent.

Le *Constitionnel* :

La commission française a reçu de M. Henri Farjas, commissaire américain pour la France, le télégramme suivant :

Exposition ouverte. Immense succès.—Henri Farjas.

On sait que la grande Exposition s'est ouverte mardi, 10 novembre.

Nous lisons, à ce sujet, dans le *Temps* :

" La chambre de commerce annonce aux intéressés que, d'après un avis de la commission française de l'Exposition de la Nouvelle-Orléans, l'inauguration de la section française a été ajournée au 1er janvier 1886.

" Les demandes d'admission sont reçues au siège de la commission française, rue Caumartin, 39, et les documents relatifs à cette exposition peuvent être consultés au secrétariat de la chambre de commerce, 2 place de la Bourse."

Dans l'entrevue qu'ils ont eue avec les ministres des affaires étrangères et du commerce de France, MM. Siegfried et Félix Faure ont insisté pour que le gouvernement reprit le projet de loi dont l'ancienne Chambre avait été saisie par l'initiative parlementaire, et tendant à autoriser l'importation en France, sous réserve d'un examen, des viandes salées d'Amérique.

Ils ont fait valoir que l'importation constitue une branche importante du commerce français et qu'en outre il n'est pas sans intérêt d'obtenir des Etats-Unis que cette nation renonce à relever les droit sur les soieries et la ganterie, comme elle en a l'intention.

MM. de Freycinet et Dautresme ont promis d'étudier la question.

Nous lisons, dans le dernier numéro du *Figaro* :

On parlait, l'autre jour, à l'Institut, d'une opération bien simple pour préserver de la rage les jeunes chiens : d'après un correspondant anonyme, une incision sous la langue suffirait. Nous recevons d'un de nos abonnés la lettre suivante qui contient des renseignements très précieux à ce sujet :

" J'ignore, nous écrit-il, si cette opération très simple préserve le chien de la rage ; je n'ai jamais poussé l'expérience jusqu'à cette extrémité ; mais dans mon chenil, où il a passé, depuis quarante ans, une certaine quantité de sujets et où il ne n'est jamais produit un seul cas d'hydrophobie, elle est journellement pratiquée lorsque le jeune chien, sans autre cause apparente de maladie, perd son appétit, devient triste et maigre. Le lendemain il est guéri. Les vétérinaires que j'ai consultés à cet égard prétendent que c'est le nerf détenteur de la langue qui, en prenant trop de dureté et de développement, prive le chien de l'usage facile de cet organe : en enlevant ce nerf, on rend la souplesse nécessaire. On appelle cela le *ver*."

Ce renseignement peut être utile à bien des propriétaires de chiens. Nous remercions pour eux notre correspondant.

Les savants de l'Académie des sciences de Paris ont été forcés, par M. Feuillet de Conches, de lui donner des éclaircissements sur une lettre originale, écrite vers le milieu du siècle de Louis XIV, par la comtesse Lafayette, adressée à Sœgrais, et dans laquelle elle s'engage à lui faire voir "l'expérience d'un feu artificiel dont on se chauffe tout le jour pour deux sous".

Dans l'une des prochaines séances de l'académie, les chimistes donneront, sans doute, à ce sujet, des renseignements qui intéresseraient au plus haut point les classes laborieuses.

☞ Voir l'annonce de M. Charles F. Gonthier, marchand-tailleur, rue Carondelet, No. 44, entre Gravier et Union.

En faisant, dernièrement, des réparations au mausolée de Marceau, ont n'a pas été peu surpris de trouver le cercueil vide. Un journal allemand donne, à ce propos, les renseignements qui suivent et que nous croyons inédits :

"L'armée française était, en septembre 1796, à Coblence en face des Autrichiens commandés par le général Kray. Le 19 septembre le général Marceau accompagné par un officier d'ordonnance et suivi d'une escorte faisait une reconnaissance près de Hoechstenbach ; un chasseur tyrolien embusqué derrière un arbre le reconnut et le blessa d'un coup de feu. Marceau fut apporté au château d'Altenkirchen, où après les Autrichiens firent irruption ; ils traitèrent le blessé avec les plus grands égards ; l'archiduc Charles avait envoyé son médecin pour soigner le mourant. Marceau était en effet perdu ; il supporta encore plusieurs opérations très douloureuses, puis il expira le 27. L'archiduc remit le corps aux officiers français qui étaient restés près du malade. La remise du corps aux troupes françaises eut lieu à la tête du pont de Neuwied et les obsèques eurent lieu solennellement. Lorsque le général Kléber entra à Coblence il dit à quelques-uns de ses généraux : "Je ne puis supporter la pensée que ce corps de héros soit, livré en pâture aux vers ; si j'eusse été présent, j'aurais fait brûler le corps !"

Ces mots ne furent pas oubliés. Une année après, le successeur du général Marceau, le général Hardy, fit exhumer le corps, le fit placer dans un cercueil de fer et après l'avoir placé sur un bûcher, il le livra au feu ; toute la garnison était présente sous les armes. Les cendres furent placées dans une urne de cuivre portant cette inscription : *Hic cineres, ubique nomen.* Un mausolée de pierre, dessiné par Kléber lui-même, reçut l'urne ; aux quatres côtés du mausolée on lisait des inscriptions françaises. A l'endroit où Marceau avait été blessé, on éleva un monument portant l'inscription: "Ici fut blessé, le 29 septembre 1796, Marceau, général français. Il mourut estimé, pleuré du soldat, de l'habitant et de l'ennemi." Lorsqu'un quart de siècle après, on procéda aux travaux de défense de l'Ehrenberg, où se trouvait le mausolée, celui ci dû être abattu, mais, sur l'ordre du roi Frédéric-Guillaume III, il fut reconstruit au pied de la colline. Mais ce que le monarque ne put prévenir, et ce qu'il n'a jamais appris sans doute, c'est que le contenu de l'urne tomba entre les mains de la jeunesse, qui, on ne sait trop comment, s'empara des cendres et des os. (On peut lire ces détails dans les Annales de Stramberg).

D'après le journal *le Cosmos* on projetterait une nouvelle exposition d'électricité, à Paris, pour le printemps prochain. Comme celle de l'Observatoire de l'an dernier, elle serait l'œuvre de la Société des électriciens. La jeune science de l'électricité fait de si rapides progrès d'une année à l'autre qu'elle pourra, paraît-il, offrir au public, en 1886, bon nombre d'inventions ou d'applications nouvelles.

Dans ce dernier ordre d'idées, une Compagnie américaine de chemins de fer vient d'installer un fanal d'avant électrique sur une de ses plus puissantes locomotives. Or, tandis qu'avec les lampes à huile le mécanicien ne voyait très distinctement qu'à quelques centaines de pieds, avec le fanal électrique nouveau il distingue nettement les objets à une distance de plus d'un mille anglais. Quant à la lumière du fanal, on l'aperçoit, affirme le *New York Tribune*, à une distance de cinq milles, la lampe ayant un pouvoir éclairant de deux mille bougies.

Les essais officiels, en France, des nouveaux canons qui arment l'*Impérieur*, viennent de donner les plus beaux résultats. Ces canons-culasse de 24 tonnes, du calibre de 23 centimètres, mesurent 7 mètres 87 de longueur. Cet engin se manœuvre à la main, c'est-à-dire sans appareil hydraulique : il ne sur les autres canons une diminution de pression avec augmentation de vitesse. A 3.500 mètres il n'a aucune déviation appréciable, et peut supporter à 200 coups la charge de combat, et 1,000 en tirant avec la petite charge.

Le 16 novembre, à Alger, a eu lieu l'ouverture du conseil supérieur de la colonie.

Dans son discours, M. Tirman a constaté les dangers qui ont menacé, cette année, la colonie. Le choléra et le phylloxéra sont aujourd'hui conjurés, mais l'épreuve phylloxérique, loin d'alarmer les viticulteurs, doit les rassurer, car elle a permis de reconnaître qu'en Algérie il est possible de se venir en aide de soi-même.

En attendant la création d'une caisse de colonisation, la majeure partie des crédits est réservée pour améliorer l'installation des anciens centres d'administration. On étudie l'application à l'Algérie de l'*Act Torrens* qui permettrait le développement du crédit par la création de bons fonciers aussi facilement transmissibles que les valeurs fiduciaires.

Le gouverneur a signalé ensuite l'insuffisance des crédits alloués aux services algériens, dont la dotation décroît notablement depuis deux ans. Il annonce que, l'année prochaine, les produits de la colonie excéderont la totalité des dépenses civiles à la charge du trésor : la restitution va donc commencer. Ce résultat témoigne de la vitalité de la colonie, vitalité également attestée par la plus-value des impôts, alors que dans la métropole les recouvrements sont inférieurs aussi bien aux évaluations budgétaires qu'aux recouvrements des années précédentes. La comparaison du résultat des deux dernières périodes triennales fait ressortir en faveur de 1882-84 un accroissement considérable dans la production agricole, le commerce général, le rendement des impôts et les recettes des chemins de fer. Grâce à l'occupation de Mzab et à la soumission des Oulad-sidi-Cheicks, l'ordre et la paix sont rétablis dans le sud-oranais ; la domination française est de plus en plus respectée, et jamais la tranquillité n'a été, d'un bout à l'autre de l'Algérie, aussi complète qu'aujourd'hui.

Le pays a atteint, pendant ces dernières années, un degré de prospérité qu'il n'avait pas encore connu. Les progrès accomplis sont le gage de ceux qui seront réalisés lorsque la situation financière permettra d'obtenir, du Parlement, les crédits nécessaires pour donner une impulsion décisive aux grands travaux dont l'exécution doit compléter la mise en valeur de la colonie.

M. Tirman a ajouté qu'il est nécessaire de poursuivre l'œuvre algérienne et que, se dévouer aux intérêts de ce pays, c'est travailler pour la France et pour la République. Ses paroles ont été couvertes de vifs applaudissements.

Nous lisons, dans le dernier numéro du *Figaro* :

On parlait, l'autre jour, à l'Institut, d'une opération bien simple pour préserver de la rage les jeunes chiens : d'après un correspondant anonyme, une incision sous la langue suffirait. Nous recevons d'un de nos abonnés la lettre suivante qui contient des renseignements très précieux à ce sujet :

" J'ignore, nous écrit-il, si cette opération très simple préserve le chien de la rage ; je n'ai jamais poussé l'expérience jusqu'à cette extrémité ; mais dans mon chenil, où il a passé, depuis quarante ans, une certaine quantité de sujets et où il ne n'est jamais produit un seul cas d'hydrophobie, elle est journellement pratiquée lorsque le jeune chien, sans autre cause apparente de maladie, perd son appétit, devient triste et maigre. Le lendemain il est guéri. Les vétérinaires que j'ai consultés à cet égard prétendent que c'est le nerf détenteur de la langue qui, en prenant trop de dureté et de développement, prive le chien de l'usage facile de cet organe : en enlevant ce nerf, on rend la souplesse nécessaire. On appelle cela le *ver*."

Ce renseignement peut être utile à bien des propriétaires de chiens. Nous remercions pour eux notre correspondant.

M. Denys Cochin vient d'adresser au *Temps* la lettre suivante :

Paris, 16 novembre 1885.

Monsieur le directeur,

Le *Temps*, dans le numéro du 15 novembre, annonce que les cohéritiers de l'abbé Cochin vont intenter un procès au sujet de la laïcisation de l'hôpital fondé par leur arrière-grand oncle : l'administration se défendrait en soutenant que l'abbé Cochin a légué, sans clause restrictive, une somme de cinq cent mille francs pour la construction de l'hôpital.

Si telle était la prétention de l'administration, permettez-moi de vous dire qu'elle serait bien mal renseignée. L'abbé Cochin n'a pas légué une somme d'argent, mais donné une maison, achetée, rebâtie, meublée par lui ; maison où il avait installé ses sœurs, après avoir passé avec elle un contrat pardevant notaire, obligeant lui ou ses ayants cause. Nous venons demander le respect de ses volontés.

Mais M. le préfet sait fort bien à quoi s'en tenir, car il a reçu de nous, par huissier, une signification où nos droits sont exposés et dont il n'a pas jugé à propos de donner connaissance au conseil municipal.

Veuillez agréer, monsieur le directeur, l'assurance de mes sentiments très distingués.

DENIS COCHIN.

La République Française :

Les commerçants et les industriels français se plaignent très-vivement de la stagnation des affaires. Mais si ce fâcheux état du commerce et de l'industrie en France excite des plaintes légitimes, il faut bien reconnaître que nous ne faisons pas tous les efforts nécessaires pour en sortir.

Nous nous flattons tous, plus ou moins, en France d'être des gens de progrès ; il n'est pas cependant, par une anomalie bizarre, de pays au monde où il soit plus difficile d'acclimater les innovations profitables.

Nos industriels conservant avec le plus grand soin un outillage souvent défectueux ; nos commerçants attendent paisiblement derrière leur comptoir que les commandes se présentent d'elles-mêmes. Se tenir journellement au courant des produits de la fabrication ; défendre la production nationale contre la concurrence étrangère à l'aide d'améliorations incessantes ; rechercher par tous les moyens des débouchés nouveaux ; solliciter la clientèle par le moyen tout moderne de la publicité ; tout cela est, paraît-il, incompatible avec le tempérament de la grande majorité des négociants français.

Les producteurs et les acheteurs se rechercherait souvent au hasard, avec toutes les chances de ne pas se rencontrer.

Les Anglais et les Américains, gens pratiques par excellence, ont supérieurement compris du premier coup la puissance des communications que les journaux se chargent de porter au public par la voie des annonces.

Ils ne partagent pas notre indifférence et notre défiance à l'égard de la publicité. Les feuilles publiques sont littéralement bondées d'avis de toutes sortes, et l'annonce joue un rôle prépondérant dans toutes les transactions et dans toutes les circonstances de la vie. Chez nous, au contraire, la publicité par la voie de la presse est encore dans l'enfance.

Sauf les grandes Sociétés, les administrations publiques, les officiers ministériels et quelques catégories spéciales du commerce parisien : les grands magasins de nouveautés, la librairie, la pharmacie, la parfumerie, la plupart de nos commerçants semblent ignorer les mérites de la publicité ou croiraient déchoir en faisant figurer dans les colonnes d'un journal la nomenclature des articles qu'ils tiennent à la disposition du public.

C'est ainsi qu'on voit à chaque instant d'anciennes et honorables maisons, autrefois très-importantes, péricliter, puis enfin disparaître, au profit des concurrents qui savent utiliser la puissance de l'annonce.

Les exemples que nous avons sous les yeux sont cependant suffisamment probants et dispensent de longues démonstrations théoriques. Presque toutes les maisons françaises qui n'ont pas cru déroger en recourant à la publicité lui doivent le succès et en ont retiré des bénéfices considérables. Il y a là de quoi frapper l'attention de tous les commerçants soucieux non-seulement de maintenir leur chiffre d'affaires, mais encore de l'augmenter.

Quand on a à offrir des objets utiles à des gens qui en ont besoin, pourquoi ne pas employer le moyen le plus complète et le plus efficace de le leur faire savoir !

Il serait puéril de nier les avantages de la publicité ; chacun sait que l'annonce est devenue, de nos jours, une puissance colossale ; qu'elle constitue, en rapprochant l'offre de la demande, un formidable levier industriel et commercial ; qu'elle a été, qu'elle est et qu'elle sera de plus en plus l'instrument des grandes entreprises qui modifient les conditions économiques d'un pays et centuplent leur prospérité.

M. E. de Pressensé va publier, à la librairie Fischbacher, Paris, un volume d'études morales et politiques. La préface, qui porte sur la situation de la France, se termine ainsi :

Un courant puissant emporte notre démocratie française loin de ce généreux spiritualisme, de ces professions de défiances. J'ai marqué avec soin, dans ces études, les degrés de cette échelle descendante. Une préoccupation poignante les traverse du commencement à la fin, c'est l'amère tristesse de voir cette puissante démocratie rejeter, dans des proportions croissantes, tout frein moral, et s'avancer vers l'avenir sans principe directeur, s'imaginant qu'il suffit de détester le prêtre pour remplacer le Dieu, faisant parfois d'une intolérance sectaire une sorte de religion ou d'irréligion d'Etat, et incapable de se contenir, de se diriger, d'arrêter son pouvoir aux limites de la conscience et devant les droits de l'individu.

Voilà ce dont je ne me console pas. Voilà ce qui empêche la consolidation d'une république libérale, seule capable de relever cette patrie de sa défaite, épuisée, qui a un si grand besoin de se relever et d'éviter les crises stériles dans son isolement au sein d'une Europe qui ne croit plus guère qu'à la force.

Je ne suis pas un pessimiste, parce que je crois en Dieu et en une France qui, malgré tout, reste chrétien. L'idée morale et divine ne peut périr, mais une nation peut, sinon périr, du moins déchoir misérablement si elle la repousse. Je crois que la France d'aujourd'hui laisse trop s'affaiblir en elle la plus-value des impôts, alors que dans la métropole les recouvrements sont inférieurs aussi bien aux évaluations budgétaires qu'aux recouvrements des années précédentes. La comparaison du résultat des deux dernières périodes triennales fait ressortir en faveur de 1882-84 un accroissement considérable dans la production agricole, le commerce général, le rendement des impôts et les recettes des chemins de fer. Grâce à l'occupation de Mzab et à la soumission des Oulad-sidi-Cheicks, l'ordre et la paix sont rétablis dans le sud-oranais ; la domination française est de plus en plus respectée, et jamais la tranquillité n'a été, d'un bout à l'autre de l'Algérie, aussi complète qu'aujourd'hui.

Le pays a atteint, pendant ces dernières années, un degré de prospérité qu'il n'avait pas encore connu. Les progrès accomplis sont le gage de ceux qui seront réalisés lorsque la situation financière permettra d'obtenir, du Parlement, les crédits nécessaires pour donner une impulsion décisive aux grands travaux dont l'exécution doit compléter la mise en valeur de la colonie.

M. Tirman a ajouté qu'il est nécessaire de poursuivre l'œuvre algérienne et que, se dévouer aux intérêts de ce pays, c'est travailler pour la France et pour la République. Ses paroles ont été couvertes de vifs applaudissements.

Nous admettons très bien—dit la *République Française*—la décentralisation pour tout ce qui concerne la vie communale, la vie départementale, car les communes et les départements ont des intérêts locaux qu'ils doivent administrer au moyen de corps élus. Que ces corps élus soient capables de se passer de tutelle, cela est possible. Mais cette émancipation des communes et des départements n'a rien de contraire à l'exercice du pouvoir des agents de l'Etat dans toutes les affaires de l'Etat. L'exemple de l'Amérique, qui a poussé la décentralisation jusqu'à la simple fédération et qui pourtant accorde au gouvernement central des agents dépendant de lui seul et exécutant ses ordres avec une rigoureuse ponctualité, cet exemple prouve bien qu'il n'y a rien d'incompatible entre les libertés locales et un pouvoir fort.

En France, en ce moment, le danger consiste non pas du tout dans un excès de libertés locales, mais dans le lent et continuel affaiblissement du pouvoir préfectoral. Il est temps qu'on y avise. Si on ne le comprend pas depuis le 4 octobre, si on n'y porte pas remède au plus tôt, on est inexcusable. Quand les organes de la périphérie ont cessé de fonctionner, la vie ne tarde guère à s'éteindre au centre.

Un Alsacien, E. Anthès, vient d'ouvrir dans la mairie de Wissembach une fort curieuse exposition au profit de la fanfare nouvellement fondée et dont il est créateur.

C'est une collection de soldats peints à la main et découpés, représentant tous les types d'uniformes de l'armée française de 1789 jusqu'à nos jours. Il y a plus de 25,000 pièces rangées en bataille.

Ce travail considérable est dû, tout entier, au père de M. Anthès, chef de division à l'hôpital civil de Strasbourg, mort dernièrement.

Le "*moi* présomptueux" de l'auteur de *Germinal* reçoit, de ci, de là, quelques leçons.

C'est ainsi que, dans une localité voisine de Médun, où il servait de témoin au mariage de l'un de ses amis, le maire, au moment de la signature de l'acte, lui ayant adressé les questions ordinaires :

—Votre nom ?

—Emile Zola.

—Votre profession ?

—Chef d'école.

Le brave fonctionnaire rustique se gratta l'oreille un instant... Ensuite, se tournant vers son greffier :

—Ecrivez, reprit-il, "M. Emile Zola, instituteur primaire."

En 1847, une reprise du *Chiffonnier* de Félix Pyat fut donnée, gratuitement, à Paris, au théâtre de la Porte Saint-Martin.

Dans la scène où le chiffonnier vide sa hotte et fait l'inventaire du contenu avec accompagnement de réflexions philosophiques, une couronne fut ajoutée aux épaves ramassées dans la nocturne récolte.

—Vive le roi ! cria un spectateur de l'orchestre en manière de protestation.

Frédérick s'avança vers la rampe, et, tendant la couronne à l'interrupteur :

—Y a donc une récompense ! interrogea-t-il.

Le spectateur ne répondit pas.

PICKWICK CLUB BUILDING,
No 140 rue du Canal.
B. TREMOULET
Vend en gros et en detail VINS et LIQUEURS de toutes sortes. Comestibles de choix, etc.
Livraison a domicile. 8 nov—1anPP

$3.400.
Nouvelle-Orléans, 3 décembre 1885.
LE soussigné certifie qu'il était porteur d'un quart du billet de combinaison Nos 23, 53, 71. Classe 286 de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, qui a gagné le Premier Gros Lot de Trois Mille Quatre Cents Piastres, le mercredi, 2 décembre 1885 ; le dit billet ayant coûté la somme de vingt-cinq cents au bureau de F. Chalard, coin Donane et Passage de la Bourse, et que le montant en a été promptement payé sur présentation du billet au bureau de la Compagnie.
RICHARD KILLALY,
Cannington, Ontario, Canada.
4déc—1f PP

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans.
Des applications pour remplir les divers emplois vétérinaires de la Société, seront reçues à l'Abeille jusqu'au 15 courant.
Pour les conditions, voir à l'Asile.
Par ordre du Président,
L. SIMON, Secrétaire. J. LEBLANC, 4 déc—3f

L'UNION FRANÇAISE.
Messieurs les Sociétaires sont prévenus que les élections pour le renouvellement de l'administration auront lieu dimanche, 6 du courant, au siège de la Société. Le scrutin sera ouvert de midi précis à 5 heures.
A 5 heures, on ouvrira la séance de l'assemblée générale, conformément à la Constitution. Tous les membres sont ordinairement invités, et ceux qui seraient en retard dans leurs quotités sont instamment priés de se mettre en règle avec le trésor, selon le vœu de nos statuts.
FRANCOIS TUJAGUE, Président.
Du PHILIPPE BERGE, Secrétaire.
4nov—3f

Sociedad Menorquina de Beneficencia.
Los miembros de esta Sociedad se reunirán en asamblea general para la eleccion de los nuevos oficiales, el DOMINGO proximo 6 del corriente, á las cuatro de la tarde, en la esquina Chartres y St-Ann.
De orden del Sr presid.
JUAN MERCADAL,
G. SECRY GARCIA, Secretario.
4 déc—3f

CHARLES F. GONTHIER.
Marchand Tailleur,
A ouvert, au No 44 de la rue Carondelet, entre Gravier et Union, un magasin, dont son père, M. F. GONTHIER, est devenu copeur en chef chez M. Léon Golchaux, sous la direction. Il sera heureux d'y recevoir ses amis et le public.
Il vient de déballer une partie de son stock d'étoffes les plus récentes et choisies avec soin.
30 sept—3f

Louis Grunewald,
Agence exclusive pour la vente des célèbres

PIANOS PLEYEL, de Paris,
REPRÉSENTÉE PAR TOUTES LES GRANDES MAISONS DU MONDE.
Ces célèbres Pianos sont mis en vente à des conditions faciles et à des prix très raisonnables. Ils sont garantis comme durant le plus dans ce climat.
PLUS DE 86,000
de ces magnifiques instruments sont en usage maintenant, et favorablement connus depuis plus d'un demi-siècle. Soyez certain de visiter mon magasin et d'en examiner le stock, le plus varié qui se soit jamais vu ici ; on y trouvera les grands Pianos américains
STEINWAY,
KNABE,
SOHNER,
BEHR,
FISHER,
et les Orgues sans rivales de Clough & Warren et de Sherlinger. Grand assortiment de musique en feuille, d'instruments de musique, de boîtes à musique, couvertures, tabourets, cordes et tous les articles à l'usage des musiciens. Les acheteurs en trouveront mon assortiment le plus varié qui soit au Sud et les marchandises se vendant au plus bas prix.
Attention spéciale consacrée aux ordres de la campagne. Souvenez-vous de
LOUIS GRUNEWALD,
18 Baronne,
127 Canal.
1er oct 85—1an

D. H. Holmes.
DÉPARTEMENT DES MODES.
Nous avons déballé un magnifique choix d'ARTICLES EN GRAINS, perles en couleur, jet et plomb. Ces articles viennent en plastrons, tabliers, en bandes, etc., etc. Tout est marqué en chiffres simples.
155 Canal St
4 oct—6 mois

LIQUIDATION pour CESSATION d'AFFAIRES
MAISON DE GROS.
CENT MILLE PIASTRES de marchandises comprenant ARTICLES DE MODES ET FANTAISIE, CHAPEAUX, PLUMES, FLEURS, RUBANS, DENTELLES, SATINS, SOIERIES, VELOURS, CRÊPES, BOMBAZINE, &c., &c.
Le tout sera vendu à grand sacrifice aux marchands.
F. MEUNIER,
15nov—1m,D,Mer,V 28 RUE DE CHARTRES.

INSTITUTIONS.

Mlle ODESSA MERCIER,
Professeur de Musique :
PIANO ET SOLFÈGE.
S'adresser rue du Canal, No 198. 25oct

COLUMBIAN INSTITUTE.
No 183 Rue des Remparts, (côté Nord.)
Pensionnat et External de Jeunes filles avec Kindergarten pour les enfants des deux sexes.
L'ouverture de la sixième année scolaire de cette institution a eu lieu le 1er septembre 1885.
Termes modérés.
Mlle H. FITZ GERALD, Directrice.
5 sept—3 m.

Mme Vve BERNARD NAUTRÉ
A l'honneur d'offrir ses services au public comme professeur de piano, de solfège et de langues française, anglaise et espagnole. Se dresser au Magasin de Musique de Werlein, rue du Canal No 135, chez le Dr H. Bayon, 125 rue Bourbon, ou chez elle, 228, rue des Ursulines.
18 sept—

Médaille de Premiere Classe
DÉCERNÉE A
A. & H. MYERS,
de Philadelphie, Penn. pour le Schuylkill (Pure Milk Whiskey), pour le Monde de l'Exposition Universelle de l'Industrie et du Centenaire de Cotton.
E. VERGNES, Agent,
Bureau rue Magazine 99,
6 oct 85—1an Nlle-Orléans

Chambres à louer.
LES DEMOISELLES DUCHAMP offrent à louer leurs chambres meublées, No 243 rue Dauphine, entre St Philippe et Ursulines. S'adresser sur les lieux. 17nov—15f

A louer,
BELLE MAISON de résidence, 121 rue Conti, à trois pieds de la rue du Canal, avec jardin sur le côté. La propriété a une façade de 40 pieds et une profondeur de 120 pieds. Idéal ou pour une pension. Installations de gaz, eau à chaque étage, etc. S'adresser à
A. BOCHEREAU & C. T. BUGAZON,
17nov— 16 et 18 rue St Louis.

Avis spécial—Bureau de la Compagnie d'Assurances du Sud No 51 rue du Camp, Nouvelle-Orléans 22 novembre 1885—Les élections pour notre Conseil d'Administration de la Compagnie pour l'année courante auront lieu au bureau de la Compagnie, No 51 rue du Camp LUNDI 7 décembre 1885, de 11 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.
SCOTT McGEHEE, Secrétaire.
24 nov—2s

Compagnie d'Assurances du Sud, de la Nouvelle-Orléans, 51 rue du Camp.
—Nouvelle-Orléans, 21 novembre 1885.—Les actionnaires de la Société susdite, formant la Compagnie de la Nouvelle-Orléans, sont par ce présent avis informés, que conformément aux dispositions de l'article neuf de la Charte de la Compagnie, une assemblée générale aura lieu le VENDREDI 11 DÉCEMBRE 1885, au bureau de cette dernière, 51 rue du Camp entre 10 heures du matin et 2 heures de l'après-midi dans le but de recevoir notre rapport annuel, et des informations ou changements proposés à l'acte d'incorporation de la Compagnie ; et appuyés par le Bureau de Direction ; leur réunion mensuelle tenue le 10 du courant.
SCOTT McGEHEE, Secrétaire.
24déc—au 11 déc.

Bureaux de la Compagnie d'Assurance Hope de la Nlle-Orléans, No 185 rue Gravier.—Nlle-Orléans, le 18 décembre 1885.—La élection annuelle des Directeurs de la Compagnie, aura lieu LUNDI, 14 décembre 1885, de midi à 2 heures, au bureau de la Compagnie.
LOUIS BARNETT, Secrétaire.
1er déc—au 14

Compagnie d'Assurance des Pompiers—Nouvelle-Orléans, 25 novembre 1885.—Avis est par le présent donné que conformément à l'article IV de la Charte de la Compagnie, l'élection annuelle de douze Directeurs pour l'année à venir, aura lieu en le bureau de la Compagnie lundi, 7 décembre, de 11 heures du matin à 2 de l'après-midi.
R. H. BENNETT, Secrétaire.
26 nov au 7 déc

Bureaux de la New Orleans Canal and Banking Company—Nouvelle-Orléans 14 novembre 1885.—L'élection annuelle de sept directeurs de cette Institution qui devront servir pendant l'année suivante, aura lieu au local de la Banque, angle des rues Canal et Gravier, lundi 14 décembre, entre midi et 2 heures P. M.
EDW. TOBY,
Caissier.
15nov—1m

Compagnies d'Assurances LIVERPOOL and LONDON and GLOBE,
Bureaux, coin des rues Gravier et Carondelet.
DIRECTEURS A LA NOUVELLE-ORLEANS :
J. P. SCHROEDER, président.
NEWTON BUCKNER A. DELAVILLE,
RODOLPH WOESTE.
Cette Compagnie a été fondée en 1836 ; a établi une succursale aux Etats-Unis en 1851, et est maintenant la plus grande Compagnie d'Assurances contre l'incendie du monde.
L'exposé de la sûreté